

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 18 mai 2017

Rachat d'actions et annulation d'actions détenues par la société

L'Assemblée générale de la société du 18 mai 2017, dans sa partie ordinaire, a approuvé la quatrième résolution relative à l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions et donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour son exécution.

Cette autorisation se substitue à celle accordée par l'Assemblée générale du 20 mai 2016 et met fin au programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration du 27 juillet 2016 à l'issue duquel 20 036 actions ont été acquises.

L'Assemblée générale du 18 mai 2017, dans sa partie extraordinaire, a approuvé la dix-neuvième résolution relative à la réduction du capital social par annulation des actions détenues par la société.

Ces deux résolutions de l'Assemblée générale du 18 mai 2017- nouveau programme de rachat d'actions d'une part et annulation des actions détenues d'autre part – feront l'objet de décisions de communication et de mise en œuvre par le Conseil d'administration, en application des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée générale.

Contact : BAL-COMFI@creditfoncier.fr

Ce document est disponible sur le site de la direction de l'information légale et administrative www.info-financiere.fr et sur le site de la Société www.locindus.fr